



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 110 – juin 2016



Pâques

Fête des voisins



Carnaval
des écoles

Voici quelques jours notre commune a connu des précipitations exceptionnelles par leur ampleur et par leur durée ; il est tombé en quelques heures l'équivalent de plusieurs semaines de pluie.

Ce triste record a occasionné une brusque montée des eaux sur plusieurs secteurs de notre commune.

Lundi matin, les rues du Parc et de Sigy étaient sous l'eau, le stade envahi par le débordement de l'Auxence.

Le rez-de-chaussée de la maison de retraite était évacué, occasionnant le relogement de 15 résidents sur les maisons de retraite du secteur et l'évacuation des 50 résidents restant sur les étages.

Les pavillons de la rue du Parc étaient partiellement envahis, des garages rue de Sigy étaient noyés, la rue recouverte par les eaux de refoulement du réseau pluvial.

Dans le même temps Impasse Saint-Augustin, quelques-uns s'organisaient pour empêcher la rivière d'envahir leurs sous-sols.

Chemin des Fourneaux au hameau de Bescherelles, sous l'afflux rapide des eaux des bois du plateau, une grange était envahie, une maison partiellement inondée, l'accotement emporté sur quelques mètres.

Un peu plus tard, rue du Moulin à Tan, une quinzaine de maisons étaient envahies par les eaux, les habitants évacués ou mis à l'abri. Devant l'arrivée continue des eaux, le boulevard d'Haussonville et l'avenue de la Libération étaient recouverts par les eaux et fermés à la circulation.

Un peu partout dans la commune, des caves, des garages, des rez-de-chaussée étaient inondés.

Devant cet évènement climatique exceptionnel, j'ai pris la décision de faire appel au service de la Protection Civile en coordination avec les services du SDIS 77, les forces de gendarmerie, les services techniques et notre police rurale.

Dès lundi midi, la salle polyvalente est dédiée à l'accueil de première urgence. Lundi soir, un accueil de proximité est installé en salle du conseil, un hébergement d'urgence est mis en place, la société Procars met à disposition de la commune un minibus.

Dans la nuit du lundi à mardi, une permanence des élus a été installée en mairie afin de pouvoir prendre les appels téléphoniques de la population sinistrée ou des personnes inquiètes par le sort des résidents de la maison de retraite. Une information précise a été portée en direction des zones les plus exposées afin de répondre aux urgences.

Mardi après-midi, puis de nouveau mercredi, l'eau est montée dans la rue du Moulin à Tan, inondant sous-sols et garages.

Les pluies ont provoqué de lourds dégâts matériels, elles ont altéré nos maisons, nos murs, nos jardins mais fort heureusement nous sommes tous sains et saufs.

Tout d'abord, je tiens à m'associer à la douleur de nos concitoyens dont certains ont lutté plusieurs jours pour contenir les eaux en crue et sauver leurs maisons et leurs biens.

Je tiens tout particulièrement à remercier toutes celles et ceux qui ont porté secours et qui dans ces moments difficiles ont accueilli, réconforté, expliqué.

Merci aux voisins, amis, familles qui se sont spontanément portés au secours des sinistrés. Merci aux pompiers professionnels et volontaires qui ont organisé les secours, évacués les plus fragiles, sécurisés les parties envahies par les eaux.

Merci aux forces de gendarmerie qui ont veillé à sécuriser les accès à la commune, surveiller les maisons et les rues.

Merci aux femmes et hommes de la Protection Civile qui ont assuré des gardes toute la nuit et mené des patrouilles de vigilance.

Merci enfin aux services techniques qui se sont spontanément proposés pour assurer les services d'astreinte et qui ont effectué sans relâche la surveillance de la rivière accompagnés par les adjoints et conseillers municipaux.

Merci enfin à la société Procars qui a immédiatement répondu à ma demande de mise à disposition de plusieurs véhicules de transport.

Après avoir répondu aux premières urgences, il nous appartient maintenant à aider les sinistrés à accomplir leurs formalités de déclarations aux assurances en lien avec le Conseil départemental et la préfecture de Seine-et-Marne.

Le classement de cet évènement climatique exceptionnel en reconnaissance de catastrophe naturelle devrait être rapide, il faudra du temps pour que les maisons impactées soient réparées.

Durant ces prochaines semaines, les services municipaux sont à votre disposition pour prêter main forte : nettoyage, évacuation en décharge, sécurisation des voies et réseaux pour les services techniques ; aide à remplir les formulaires d'assurance, lien avec la préfecture pour le secrétariat.

Par-delà la douleur ou le désespoir d'avoir beaucoup à reconstruire, je forme des vœux pour que ces moments difficiles restent dans nos mémoires comme des moments de fraternité et d'entraide.

Bel été à toutes et tous.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice Président de la Communauté de Communes du Montois

Conseil Municipal du 25 février

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mmes BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO représentée par M. GRISETTO, M. BEAUSSART, Mme MOULET représentée par M. POTEAU, Mme LAFOSSE représentée par Mme MULLIEZ, Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme PIRSON

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2016

Les opérations suivantes ont été décidées par le Conseil Municipal en sollicitant une aide financière de l'Etat :

⇒ **Renforcement partiel de réseau d'eau potable en vue de mettre aux normes un réseau de défense incendie existant compatible avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable**

Coût : 15 641.78 € HT
Subvention à 80 %

⇒ **Travaux d'aménagement et de mise aux normes PMR des bâtiments administratifs ou techniques ou culturels**

Mairie 7 450.00 € HT
Subvention à 50 %

Eglise Donnemarie 12 840.00 € HT
Subvention à 50 %

⇒ **Travaux d'aménagement ou d'extension des cimetières, y compris les columbariums**

Coût : Columbarium 1 521.74 € HT
Subvention à 50 %

Coût TOTAL 37 453.52 € HT

**CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A
TEMPS INCOMPLET
A RAISON DE 20 H/SEMAINE**

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, pour les besoins du secrétariat de mairie en raison de la mutation d'un agent à temps complet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaires.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR
ENFOUSSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
BOULEVARD D'HAUSSONVILLE**

En vue de l'aménagement d'une gare routière par la Communauté de Communes, Boulevard d'Haussonville, l'enfouissement des réseaux d'éclairage public est nécessaire pour un montant estimatif de 28 780.01 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'effectuer les travaux d'enfouissement de réseaux d'éclairage public Boulevard d'Haussonville par l'entreprise DRTP pour un montant de **28 780.01 € HT** et demande au SDESM une subvention de 50 % du montant HT de travaux soit **14 390.00 €**.

**ANNULATION DE LA DELIBERATION
CONCERNANT LA REVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'annuler sa délibération du 16 décembre 2015 compte tenu de la décision prise par la Communauté de Communes Bassée-Montois de s'engager dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

**ANNULATION DE LA DELIBERATION
DECIDANT LE VERSEMENT D'UNE PARTIE
DES INDEMNITES
MAIRE ET ADJOINTS AU CCAS**

Monsieur le Maire demande au Conseil que la délibération décidant le versement d'une partie des indemnités Maire et Adjointes au CCAS soit rapportée afin que les élus indemnisés puissent librement donner ce que bon leur semble au CCAS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'annuler sa délibération du 10 avril 2014 décidant le versement d'environ 8 % des indemnités maire et adjoints au Centre Communal d'Action Sociale.

INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Considérant que pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème,

Considérant que peut être pris une indemnité de 15 % supérieure pour les maire et adjoints et conseillers délégués dans les communes ayant qualité de chef-lieu de canton (*ce terme s'applique à notre commune jusqu'à la fin du présent mandat*),

Considérant le nombre d'habitants 2 962 et le taux maximal de 43 % de l'indice 1015 avec possibilité d'ajouter 15 %,

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 43 %.

**INDEMNITES DE FONCTIONS
AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} mars 2016, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint à **16.50 %**.

**INDEMNITES DE FONCTION DE
CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES
DE DELEGATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné des délégations à trois nouveaux conseillers municipaux et qu'il souhaiterait que ces conseillers bénéficient d'une indemnité,

Il précise que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer, à compter du 1^{er} mars 2016, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Mesdames MOULET Valérie, LETERRIER Carine, Monsieur ARLAIS Michel, conseillers municipaux délégués par arrêtés municipaux en date du 18 février 2016 et ce au taux de 3.45 % de l'indice brut 1015 (*soit 131.15 € brut mensuel*),

- Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry, conseiller municipal délégué par arrêté municipal en date du 4 avril 2014 et ce au taux de 3.45 % de l'indice brut 1015 (soit 131.15 € brut mensuel), au lieu de 6 % précédemment,

BAIL COMMERCIAL LOCAL FLEURISTE

Monsieur le Maire propose, en accord avec la locataire, de porter le loyer, à compter du 1^{er} février 2016, à 300 € par mois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le loyer à 300 €/mois avec indexation chaque année d'après l'indice des loyers commerciaux (2^{ème} trimestre 2015 : 108.38).

AFFECTATION DES LOGEMENTS INSTITUTEURS AU SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les trois logements situés dans l'enceinte scolaire de l'école élémentaire de l'Auxence, Rue Radepont, relèvent du domaine public communal en raison de leur affectation au service public de l'éducation. Ces logements sont indissociables de l'établissement scolaire et n'ont jamais été l'objet d'un déclassement par acte administratif.

Monsieur le Maire souligne que ces locaux sont indispensables pour assurer certaines missions qui ne peuvent pas être assurées actuellement dans de bonnes conditions faute de salles. Il s'agit de l'agrandissement de la salle des professeurs, d'une salle dédiée au psychologue scolaire, d'une salle réservée aux réunions de parents d'élèves, d'une salle réservée exclusivement à la bibliothèque, de salles pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dont les intervenants avec les élèves sont obligés d'occuper des salles de classe ou la salle polyvalente, et un logement dévolu au gardiennage du groupe scolaire.

En absence de demandes de logement de la part des enseignants depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose d'affecter les trois logements « instituteurs » exclusivement aux besoins scolaires et périscolaires.

Deux des logements situés dans l'enceinte scolaire sont maintenant disponibles, le troisième est toujours occupé par une famille, au titre d'une convention d'occupation précaire en date du 31 août 2013 ayant expiré le 31 août 2014. Malgré une lettre recommandée avec accusé réception l'informant de la non-reconduction de la convention suivie d'une sommation de quitter les lieux par huissier le

14 avril 2015, la famille n'a pas retrouvé ou cherché de logement et occupe les locaux sans titre et sans s'acquitter d'aucun loyer depuis le 1^{er} septembre 2014.

Monsieur le Maire relève, en outre, que l'occupation par des tiers de locaux situés dans l'enceinte scolaire, par lesquels il est possible d'accéder sans contrôle à l'intérieur de ladite enceinte, apparaît incompatible avec les règles de sécurité imposées par le Plan Vigipirate Renforcé.

Considérant que la réhabilitation de ces logements fait l'objet de subventions de l'Etat de l'ordre de 50 % dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et que ce dossier doit être proposé au Conseil Municipal, aux fins de validation, entre la Commission des Elus qui se réunit en octobre et le 28 février de l'année suivante, il est donc impératif que ce logement se libère le plus rapidement possible afin de mettre en œuvre ce projet global de réhabilitation avant la prochaine rentrée scolaire, en permettant notamment, dans un premier temps, aux entreprises d'accéder aux lieux afin de définir les travaux nécessaires et d'élaborer les devis y afférents,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité de membres présents :

⇒ **EST FAVORABLE** à l'affectation des trois logements de fonction instituteurs de l'école élémentaire de l'Auxence exclusivement aux besoins scolaires et périscolaires, et à leur réhabilitation à cette fin : salle de professeurs, salle du psychologue, salle pour réunion des parents d'élèves, bibliothèque, salles pour les Temps d'Activités Périscolaires et logement de gardien.

⇒ **CONSTATE** que l'occupation des lieux sans droit ni titre par une famille fait obstacle à l'élaboration et à la réalisation de ce projet pour les motifs précédemment rappelés, outre qu'elle apparaît incompatible avec les exigences de sécurité du Plan Vigipirate Renforcé.

⇒ **DEMANDE** d'urgence que des mesures soient prises en vue de la libération des lieux occupés par la famille, en particulier que leur soit délivrée itérative sommation de quitter les lieux et qu'une procédure aux fins d'expulsion et en paiement d'indemnités d'occupation soit engagée à leur encontre.

⇒ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire à cette fin.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice et à choisir un avocat pour assister et représenter la commune devant la juridiction compétente.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Dans le cadre de la loi de finances 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des EPCI a été créée composée de deux enveloppes :

- ❖ La première consacrée à de grandes priorités d'investissement comprenant : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics...
- ❖ La seconde enveloppe répond aux enjeux particuliers de l'investissement local en soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre comprenant notamment : la création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux liés aux services publics...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les opérations suivantes :

1° Dans le cadre de la première enveloppe

La mise aux normes des équipements publics	54 810.00 € HT
Rénovation thermique par changement huisseries mairie	39 089.41 € HT
Rénovation thermique par changement huisserie bâtiment communal 33 Rue des Fossés	<u>53 507.17 € HT</u>
TOTAL	147 406.58 € HT

2° Dans le cadre de la seconde enveloppe

Aménagement de la Place du Marché	150 000.00 € HT
Aménagement de la Place des Jeux	200 000.00 € HT
Aménagement de la grange (ancienne distillerie) Place des Jeux	413 380.00 € HT
Restauration de la halle	<u>94 435.00 € HT</u>
TOTAL	857 815.00 € HT

⇒ **ARRETE** les modalités de financement des opérations de la manière suivante :

Dans le cadre de la première enveloppe :

Opérations	Montant HT	Subventions		Autofinancement ou prêt
		Etat (DETR)	Fonds de soutien	
Mise aux normes équipements publics	54 810.00 €	10 145.00 €	33 703.00 €	10 962.00 €
Changement huisseries mairie	39 089.41 €		31 271.53 €	7 817.88 €
Changement huisseries bâtiment communal	53 507.17 €		42 805.74 €	10 701.43 €
TOTAL	147 406.58 €	10 145.00 €	107 780.27 €	29 481.31 €

Dans le cadre de la seconde enveloppe :

Opérations	Montant HT	Subventions		Autofinancement ou prêt
		Département	Fonds de soutien	
Aménagement de la Place du Marché	150 000.00 €	40 000.00 €	80 000.00 €	30 000.00 €
Aménagement de la Place des Jeux	200 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €	40 000.00 €
Aménagement de la grange Place des Jeux	413 380.00 €		330 704.00 €	82 676.00 €
Restauration de la halle	94 435.00 €		75 548.00 €	18 887.00 €
TOTAL	857 815.00 €	120 000.00 €	566 252.00 €	171 563.00 €

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne pour l'année 2016.

Le CAUE a une mission de service public qui concerne principalement le conseil gratuit aux collectivités territoriales et aux particuliers.

Le coût de l'adhésion est de 0.15 € par habitant.

Conseil Municipal du 31 mars

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISSETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN représentée par Mme CHEVILLARD, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mmes BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, MM. MENEZ, ARLAIS représenté par M. MENEZ, Mme PIRSON représentée par Mme MOULET.

Absents : Mme ESPOSITO, MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion de la Commune établi par le trésorier pour l'exercice 2015, dont le résultat figure ci-dessous.

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
Investissement	-302 996.95 €		24 678.57 €	-278 318.38 €
Fonctionnement	221 993.00 €	221 993.00 €	365 208.91 €	365 208.91 €
TOTAL	-81 003.95 €	221 993.00 €	389 887.48 €	86 890.53 €

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2015 de la commune.

1 – Section de fonctionnement

Recettes	2 917 676.11 €
Dépenses	2 552 467.20 €
Excédent de l'exercice 2014	221 993.00 €
Part affecté à invest. 2014	221 993.00 €
Excédent de clôture 2015	365 208.91 €

2 – Section d'investissement

Recettes	1 606 855.60 €
Dépenses	1 631 534.17 €
Déficit de l'exercice 2014	302 996.95 €
Déficit de clôture 2015	- 278 318.38 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2015 DE LA COMMUNE

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **365 208.91 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ▶ Affectation en réserves à la section investissement : **Article 1068 : 278 318.38 €**
- ▶ Maintien à la section de fonctionnement : **Article 002 : 86 890.53 €**

FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2016 les taux des 4 taxes, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les taux des 4 taxes sans augmentation :

TAXES	2015	2016
Taxe d'habitation	17.17 %	17.17 %
Taxe Foncier bâti	17.54 %	17.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	44.86 %	44.86 %
CFE	20.80 %	20.80 %

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le budget 2016 de la commune est adopté à l'unanimité :

- **2 293 933.83 €** pour la section de fonctionnement
- **2 424 496.91 €** pour la section d'investissement

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire maternelle et élémentaire proposant notamment de majorer le prix du repas de 35 % dans le cas où l'enfant ne serait pas inscrit ou s'il n'a pas été inscrit en temps voulu. Ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} mai 2016.

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les recettes communales à compter du 1^{er} mai 2016, avec une augmentation de 1 % :

Produits domaniaux			TARIFS	
Droits de place marché	Le camion		3.73 €	
	Le mètre		0.61 €	
	Camion outillage		64.10 €	
	Double remorque		85.00 €	
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège		125.70 €	
	Petit manège		62.90 €	
	Stand ou camion		52.30 €	
Cavurne	30 ans		72.20 €	
	50 ans		115.50 €	
Colombarium	10 ans		672.00 €	
	15 ans		813.00 €	
Taxe funéraire	Par jour		3.46 €	
Location salle polyvalente			Caution	500.00 €
			Forfait ménage	207.00 €
Association locale (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location		Gratuite	
	2 ^{ème} location		194.20 €	
	3 ^{ème} location		194.20 €	
	4 ^{ème} location		97.10 €	
Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location		Gratuite	
	2 ^{ème} location		Gratuite	
	3 ^{ème} location		194.20 €	
	4 ^{ème} location		194.20 €	
	5 ^{ème} location		97.10 €	
Habitants de la commune			309.00 €	
Habitants de la communauté de communes Bassée-Montois			624.00 €	
Participation pour raccordement à l'égout Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)			3 525.00 €	
Location matériel 1 table + 2 bancs			4.85 €	
Occupation domaine public – Terrasse café			Jusqu'à 5 m linéaire	3.00 €
			De 5 à 10 m linéaire	4.10 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, Garderie, Etude, Repas individuel, TAP

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} mai 2016, à l'unanimité :

▶ de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT		2 ENFANTS	
	½ Journée sans repas	Journée avec repas	½ Journée sans repas	Journée avec repas
Inférieur à 15 261 €	3.78 €	7.56 €	3.55 €	7.10 €
Entre 15 262 € et 18 434 €	5.54 €	11.08 €	5.08 €	10.16 €
Entre 18 435 € et 38 444 €	6.48 €	12.96 €	5.97 €	11.94 €
Sup. à 38 445 € et sans justificatif	7.42 €	14.84 €	6.95 €	13.90 €
Enfants domiciliés hors commune	10.97 €	21.94 €	10.97 €	21.94 €

▶ de la cantine, garderie et étude :

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	3.94 €	5.48 €
Cantine (non inscrit)	5.32 €	7.40 €
Garderie seule	1.27 €	2.39 €
Etude surveillée seule	1.75 €	3.30 €
Etude surveillée puis garderie	2.34 €	4.38 €
TAP	1.26 €	2.37 €

▶ du repas individuel : 4.34 €

CONVENTION POUR SEJOUR D'ETE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le séjour d'été de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 6 au 10 juillet 2016, au Domaine Equestre de Chevillon 89120, pour l'accueil de 30 enfants de 6 à 11 ans du mercredi 6 juillet au dimanche 10 juillet 2016 pour un coût de 12 040.00 € TTC.

TARIF SEJOUR ETE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer la participation des familles à **200 € par enfant** pour le séjour d'été au Domaine Equestre de Chevillon dans l'Yonne du mercredi 6 au dimanche 10 juillet 2016.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception des conseillers municipaux membres des Conseils d'Administration :

- M MENEZ représentant M. ARLAIS pour ACREDEPO et l'Amicale Gaston Burin et les années 60,
- Mme CHEVILLARD pour l'Ecole de Musique et le Foyer Rural
- Mme MOULET pour l'Echiquier du Montois

⇒ **FIXE** les subventions aux associations :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ACJUSE	102.00 €	ECOLE DE MUSIQUE	4 300.00 €
ACREDEPO	1 620.00 €	FAMILLES RURALES	495.00 €
AMICALE BOULISTES DU MONTOIS	350.00 €	FOYER RURAL	4 500.00 €
AMICALE GASTON BURIN / ANNEES 60	170.00 €	JUDO CLUB NANGIS	160.00 €
AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS	400.00 €	HAND BALL CLUB NANGIS	50.00 €
ASTRO BASSEE MONTOIS	350.00 €	KARATE CLUB DU MONTOIS	780.00 €
CAM FOOTBALL	4 300.00 €	L'ECHIQUIER DU MONTOIS	180.00 €
CHORALE DU MONTOIS	1 250.00 €	LES DIABS DU MONTOIS	50.00 €
CLUB AEROMODELISTE CHATENAY	100.00 €	LES HIRONDELLES	600.00 €
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	110.00 €	NANGIS NATATION	80.00 €
COMITE CANTONAL FNACA	190.00 €	ONZE VINGT QUATORZE	370.00 €
COOPERATIVE MATERNELLE	1 330.00 €	REVEIL DU MONTOIS	1 300.00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE	2 250.00 €	TENNIS DE TABLE DU MONTOIS	330.00 €
COOP. ELEMENTAIRE (Voyage)	3 200.00 €	DIVERS	<u>1 903.00 €</u>
CROIX ROUGE DONNEMARIE	380.00 €	TOTAL	31 200.00 €

COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES EAUX 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du service des eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2015, dont le résultat figure ci-dessous.

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
Investissement	309 308.69 €		- 79 305.60 €	230 003.09 €
Fonctionnement	45 405.45 €	0 €	7 096.92 €	52 502.37 €
TOTAL	354 714.14 €	0 €	- 72 208.68 €	282 505.46 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2015 du service des eaux :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	49 948.61 €
Dépenses	42 851.69 €
Excédent de l'exercice 2014	45 405.45 €
Part affecté à invest. 2014	0.00 €
Excédent de clôture 2015	52 502.37 €

2 – Section d'investissement

Recettes	158 382.30 €
Dépenses	237 687.90 €
Excédent de l'exercice 2014	309 308.69 €
Excédent de clôture 2015	230 003.09 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2015 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **52 502.37 €**,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - ▶ Maintien à la section de fonctionnement :
Article 002 : 52 502.37 €

BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DES EAUX

Le budget 2016 du service des eaux est adopté à l'unanimité :

- **227 839.89 €** pour la section de fonctionnement
- **259 335.32 €** pour la section d'investissement

COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du service assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2015, dont le résultat figure ci-dessous :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
Investissement	268 928.85 €		56 300.00 €	325 228.85 €
Fonctionnement	39 306.87 €	16 250.00 €	- 43 191.75 €	- 20 134.88 €
TOTAL	308 235.72 €	16 250.00 €	13 108.25 €	305 093.97 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2015 du service assainissement :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	84 406.32 €
Dépenses	127 598.07 €
Excédent de l'exercice 2014	39 306.87 €
Part affecté à invest. 2014	16 250.00 €
Déficit de clôture 2015	- 20 134.88 €

2 – Section d'investissement

Recettes	173 149.50 €
Dépenses	116 849.50 €
Excédent de l'exercice 2014	268 928.55 €
Excédent de clôture 2015	325 228.55 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de **20 134.88 €**,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ▶ Maintien à la section de fonctionnement
Dépenses : **20 134.88 €**

BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2016 du service d'assainissement est adopté à l'unanimité :

- **131 445.00 €** pour la section de fonctionnement
- **432 888.85 €** pour la section d'investissement.

CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2016-2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020), **DIT** que la compétence éclairage communale reste communale.

AUTORISE le SDESM à consulter les entreprises et à négocier pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à travers ce contrat, le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune.

AMORTISSEMENT DU MOBILIER ET MATERIEL DU SELF ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal a validé les amortissements du matériel et mobilier achetés pour le self de la cantine élémentaire sur une durée de 6 ans et d'un an pour les articles inférieurs à 600 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMPETENCE « ELABORATION, APPROBATION ET SUIVI DU PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

❶ **DECIDE :**

⇒ de **TRANSFERER** la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Bassée Montois,

⇒ d'**ACTER** que les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois seront modifiés en conséquence,

⇒ d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente,

❷ **DIT QUE :**

⇒ le plan local d'urbanisme intercommunal sera un document issu d'une construction conjointe entre l'ensemble des Communes, pour permettre une réponse aux préoccupations de chacun, s'adapter à la diversité de notre territoire en regroupant les Communes par secteurs et associer chaque Maire,

⇒ la modification statutaire une fois actée par arrêté préfectoral, le Président de la Communauté de Communes réunira une conférence intercommunale des Maires de la Communauté de Communes Bassée Montois pour définir les objectifs de l'élaboration du PLUI, les modalités de

la collaboration avec les Communes et élaborer une charte de gouvernance,

⇒ Une délibération viendra alors prescrire l'élaboration du PLUI, approuver ses objectifs, les modalités de la concertation et la charte de gouvernance.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Considérant les changements de grade au sein du personnel communal, une nouvelle délibération a pris en compte ses modifications quant à l'attribution des indemnités d'administration et de technicité.

INFORMATIONS DIVERSES

1. En l'absence de l'Adjointe, la modification des membres de la commission Tourisme sera revue ultérieurement.
2. Marianne MULLIEZ fait part au conseil de la mise en place « Les Incroyables comestibles » et a donné quelques explications sur le fonctionnement.
3. Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion à Provins à laquelle participait Madame PECRESSE, elle a notamment évoqué l'électrification de la ligne PARIS/PROVINS coût 179 millions d'euros.

Le Syndicat d'Initiative du Montois



Pour la saison estivale, la communauté de communes Bassée-Montois a engagé un permanent qui accueille les visiteurs les mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 45 et les mercredis de 10 h à 11 h 45. Quant aux samedis, ce sont les bénévoles des Communes du Montois qui vous informent de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

De nouveaux documents vous attendent concernant toute la Seine-et-Marne.

Des guides du visiteur intitulés « Nature et Patrimoine » concernant la Bassée-Montois, le Provinois ainsi que la Brie des Morins proposent, pour 2016, un agenda très complet des événements, les hébergements ainsi que les restaurants.



Naissances

BONILLA Yliana, 7 rue Marie Chaubart, le 9 octobre ; VIGNE Elsa, 14 rue Raymond Bellagué, le 17 janvier ; DERBECQUE Soann, 1 bis rue de Lagourd, le 19 janvier ; DELACOURCELLE Timéo, 5 A rue du Moulin à Tan, le 27 février ; PORTO Axel, 21 rue du Montgras, le 8 mars ; BOULLOT Ethan, 4 Résidence Saint-Augustin, le 3 avril ; CHERAMY Matthieu, 14 La Chapelle Saint-Gond, le 3 avril ; DI FOLCO Lisa, 9 rue Bertin, le 28 avril ; MARQUES RODRIGUES Raphaël, 1 rue des fossés, le 24 avril.

Décès

L'ECOLIER Jacqueline, Epse THOMAS, 1 Ruelle du Moulin, le 8 janvier ; RICOSSA Yolande Vve DALLE VEDOVE, 12 rue du Parc, le 13 janvier ; LAURENT Maurice, 20 Boulevard d'Haussonville, le 15 janvier ; FOURQUENAY Alice Vve BALLARATI, 12 rue du Parc, le 20 janvier ; CHEVALLIER René, 3 hameau des Couloux, le 25 janvier ; GOURDY

Madeleine Epse BOURGEOIS, 2 bis rue de la Joyette, le 8 février ; TEXIER Michèle Vve LE SCUEUL, 11 chemin de la Chardonnerie, le 11 février ; DESSEAUX Jean-Luc, 1 Résidence Saint-Augustin, le 28 février ; FRANCOIS Suzanne Vve DANG VAN THU, 12 rue du Parc, le 4 mars ; COTELLE Lucile, Vve VERY, 12 rue du Parc, le 15 mars ; DAGNIAUX Christine Epse ROLLIN, 12 A rue du Moulin à Tan, le 24 mars ; BARRAT Claude, 13 rue de Sigy, le 1^{er} avril ; THOMAS Viviane Vve PILLAVOINE, 12 rue du Parc, le 3 avril ; LEMIRE Suzanne, 31 rue de la porte de Melun, le 6 avril ; MORAND Madeleine Vve CHENEVIÈRE, 8 rue des Augères, le 11 avril ; DESJARDIN Marie-Françoise, Epse BOLLET, 11 rue de Sigy, le 14 avril ; ESPARCIEUX Marguerite Vve HENRI, 18 rue de Sigy, le 11 mai ; GRIMBER Maryse Vve BERTHELOT, 23 rue de Lagourd, le 13 mai ; SAVRY Martine, 8 rue des Augères, le 13 mai ; BORTOT Jean-Claude, 12 rue du Parc, le 19 mai.



René, le potier

C'est au cœur de l'hiver que notre ami René Chevallier, le potier, nous a quittés. Passionné de théâtre mais surtout de mise en scène, une de ses pièces avait été retenue pour être jouée à Tokyo lors d'un salon de la porte de Versailles à Paris, nous a confié son épouse Mérona.

Autodidacte, René avait installé son atelier dans le hameau des Couloux où il donnait des cours de poterie. René restera dans nos cœurs et au Panthéon des personnalités de notre village.



Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Jeu « Le Taquin » de Natali FORTIER jusqu'au 21 septembre 2016

Le **taquin** est un jeu solitaire en forme de damier créé vers 1870 aux États-Unis. Sa théorie mathématique a été publiée par l'*American Journal of mathematics pure and applied* en 1879. En 1891, son invention fut revendiquée par [Sam Loyd](#), au moment où le jeu connaissait un engouement considérable, tant aux États-Unis qu'en Europe. Il est composé de 15 petits carreaux numérotés de 1 à 15 qui glissent dans un cadre prévu pour 16. Il consiste à remettre dans l'ordre les 15 carreaux à partir d'une configuration initiale quelconque.

Le principe a été étendu à toutes sortes d'autres jeux. La plupart sont à base de blocs rectangulaires plutôt que carrés, mais le but est toujours de disposer les blocs d'une façon déterminée par un nombre minimal de mouvements.

Le [Rubik's Cube](#) est aujourd'hui considéré comme l'un des « descendants » du taquin.

Venez découvrir l'univers de l'auteur. Un jeu unique inspiré par les personnages multicolores et attachants de ses albums pour la jeunesse prêté par le Conseil Départemental.

Afin de faire découvrir un maximum de jeux de Taquin, vous pouvez mettre à disposition les vôtres le temps de l'exposition à la bibliothèque.



L'école des loisirs

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14.00 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'École des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte).

Renseignez-vous !

Votre bibliothèque sera ouverte tout le mois de juillet.

« Le moment pour vous de flâner dans les rayons à la recherche d'un ouvrage à lire sur place ou à emporter, de découvrir des musiques ou des films du monde entier. Des instants de détente à apprécier sans modérations ! »

Fermeture de la bibliothèque du lundi 1^{er} août au samedi 3 septembre inclus

Le marché du lundi

Sur la place du marché, tous les lundis, Marlène propose poulets, pintades et surtout les œufs de la ferme. Face à elle, notre fromager est toujours fidèle au poste. Ce petit marché de produits frais, que ce soit des fruits et légumes ou de boucherie traditionnelle et chevaline, offre également des fleurs et des plantes en pot. Une jeune femme, venant de la Marne, permet de confectionner des doubles de clés mais également des services de cordonnerie. Safranière, marchands de vêtements, de nappes, une couturière... une véritable liste à la Prévert pour votre plaisir.



LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly - Directeur de la publication : le Maire
Impression : saxoprint

SCENES RURALES « LES AGRICOLES »

Le samedi 9 avril les scènes rurales étaient dans notre village, ils nous ont présentés « les agriculteurs »

Catherine Zambon a gardé de son enfance campagnarde un grand respect pour le monde rural. Aussi, lorsque lui vient l'envie d'écrire autour de ces hommes et de ces femmes, elle choisit de vivre plusieurs mois à leurs côtés. Elle partagera leur quotidien et mettra la main à la pâte. Avec une bonne dose d'autodérision, on la suit dans ses aventures souvent rocambolesques et parfois graves, au cœur des préoccupations touchant à notre alimentation, à la souffrance animale ou à la reconnaissance des éleveurs.

Au milieu des balles de foin, les comédiens évitent toute caricature et témoignent avec enthousiasme de cette belle découverte.



Un spectacle magnifique, à la fois drôle et émouvant, qui interroge l'évolution du monde agricole d'aujourd'hui.

La représentation terminée les spectateurs ont pu échanger avec les comédiens et le metteur en scène, autour du pot de l'amitié.

SUCCEES POUR LES CHOCOLATS DE PAQUES

Pâques, comme tous les ans, est un rendez-vous incontournable pour les enfants de la commune. Cette année encore ils étaient conviés à participer à de nombreux jeux concoctés par la commission animation.



Deux lieux ont été retenus. Le clotre où les plus petits ont pu faire une chasse aux œufs parmi les plantes aromatiques du jardin médiéval. La Halle où les plus grands ont pu participer à des jeux d'adresse pour leur plus grand plaisir.

Un jeu de piste a également été organisé et a eu un grand succès, le principe était de découvrir un certain nombre de petites maisons en céramique dispersées dans toutes les rues de la commune. Ces découvertes permettaient de participer à un tirage au sort.

Chaque enfant a pu également se familiariser avec des animaux vivants (lapins et poules) qui étaient mis à disposition par un de nos bénévoles et passer un bon après-midi à découvrir les jeux qui leur étaient destinés. A la fin, chaque enfant est reparti content avec un sachet de chocolats et a pu participer au tirage au sort pour gagner un formidable dragon en chocolat fabriqué par notre artisan chocolatier Olivier Vauttier.



Remerciements à tous pour l'aide précieuse, également à Mme Vinardi et M. Vernin pour la décoration de la Halle et le prêt des animaux.

P. GIRAULT

COURSE PLUVIEUSE, COURSE HEUREUSE...

La pluie avait pris son dossard pour notre 4^{ème} course verte du montois, parmi les 110 coureurs et 7 randonneurs.

Ces courageux sont venus braver la pluie ce dimanche 22 mai pour parcourir 13 ou 22 km à travers le Montois. Les chemins étaient par moment ruisselant d'eau, aidant ainsi aux glissades ou chutes des participants.

Il n'y a eu aucun abandon, tous étaient contents de franchir la ligne d'arrivée à la salle polyvalente où les attendait le ravitaillement offert par le magasin Casino.



Résultats 13 km

1^{ères} féminines : MAGALHAIS Céline, VILLAIN Claire, BONFILS Sophie.

1^{ers} masculins : KHAMVONGSA Frédéric de l'UAM Montereau, BLED Emmanuel et LHOUARI Abdelaziz.

Résultats 22 km

1^{ères} féminines : ROBE Melanie, CANONNE Sabine, LEPRESTRE Angélique

1^{ers} masculins : POUZET Stéphane, de Sens Route Trail, 1^{er} pour la seconde année, MAUVAIS Thomas, MICHEL Alexandre exæquo avec LE GALL Olivier.

Nous remercions nos sponsors, ainsi que les bénévoles qui, pour l'occasion, avaient sorti les parapluies.

H. Beaussart

A.Cré.Dé.Pô.

Comme chacun sait le futur « Pôle Culturel », est d'abord l'affaire de nos élus communautaires, l'ACréDéPô (Association pour la Création et le Développement du Pôle culturel de la Butte St Pierre) juridiquement n'a

aucun pouvoir. Et comme se plaisait à dire un ancien édile : l'ACréDéPô n'est qu'agitatrice d'idées, encore faut-il que ces idées soient prise en compte. Merci à nos élus communautaires de nous prendre au sérieux et de nous inviter dans leurs commissions culturelles et de travaux.

Par ailleurs, nous sommes classés Association Patrimoniale par le Département de Seine-et-Marne et par la Direction Départementale des Affaires Culturelles (DRAC), et parrainés par la SHAAP (Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins), de ce fait nous nous investissons dans les manifestations Patrimoniales Nationales et Européennes. Notez dès maintenant les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) des 17 et 18 septembre prochains qui ont pour thème « Patrimoine et citoyenneté ». Des visites guidées de notre patrimoine historique auront lieu (Butte Saint Pierre, Eglise Notre Dame de Donnemarie, Jardin médiéval, lavoirs, Ferme-Fortifiée de Ste Presles Chalautre-la-Reposte avec sa Fromagerie de l'hostel attribuée par Denis de Chailly à Philibert de Cancry sous Charles VII, Ferme-Fortifiée de Charmoy à Gurcy, Tuilerie de la Mare Vincent forêt de Preuilly, déplacements possibles en carrioles attelées, et bien d'autres endroits). Le tout gratuit, sauf pour la promenade en carriole, vous serez renseignés en temps utile par affiches.

Revenons à notre futur Pôle Culturel Bassée-Montois pour vous informer de l'avancée des investigations. L'architecte du Patrimoine nous a fait part de ses premières conclusions.

La toiture du collatéral nord en petite tuiles de pays est à restaurer complètement y compris la charpente en partie pourrie par les fuites d'eau pluviales et les fientes de pigeons.

La base de l'enrayure du clocher porche rafistolée au cours des cinquante dernières années serait à reprendre. Quelques pierres de l'entablure des ouvertures seraient à refixer.

Compte tenu des frais de restauration envisagés, nos élus ont demandé à l'architecte de tout mettre en œuvre pour que le prestigieux bâtiment, soumis aux contraintes des ERP (Etablissement Recevant du Public), puisse être utilisé au plus vite au moins partiellement, en toute sécurité, avant la fin des travaux, ce qui permettrait de répartir les dépenses sur plusieurs années.

Alain Thiriot-Thoret
Président de l'ACréDéPô
Contact 06.86.28.12.36

LA RUE DE LA PORTE DE MELUN

La rue de la Porte de Melun prolonge vers l'ouest la rue Cottereau, du carrefour de la rue de l'Eglise et de la ruelle du Moulin soit donc après la place de la Mairie au boulevard du Nord, là où se trouvait jadis la Porte ouest de la ville.

C'était par cette porte que le voyageur d'autrefois, venant de Melun, devait normalement passer s'il cherchait le chemin le plus direct pour se rendre dans la cité royale devenue le chef-lieu de notre département.

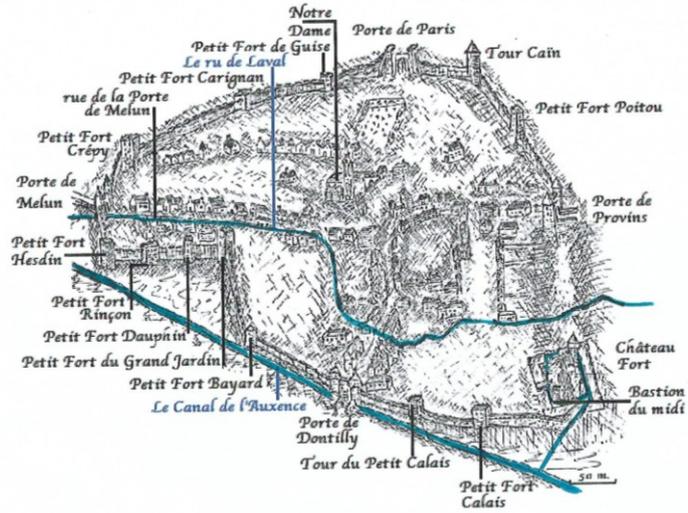
La partie est, du carrefour précité, jusqu'au « Petit-Pont » l'actuelle rue Radepont, s'appelait rue de la Foulerie. Elle devait son nom aux fouteurs d'étoffes qui avaient installé leurs ateliers pendant plusieurs siècles.

La partie ouest de la rue s'appela tout simplement la rue du Petit Pont, jusqu'en 1814. Ce petit pont avait remplacé un gué. Le ru de Laval, l'authentique Auxence, ou du moins ce qui en restait après la restauration des fortifications et la mise en eau des fossés en 1547 formant alors le canal de l'Auxence, le ru de Laval, coulait en surface le long de la rue, passant d'un bord à l'autre de celle-ci, il allait alimenter tout le centre ville, les ateliers, le lavoir public, le moulin banal et l'Hôtel Dieu.

Profitant de la présence de l'eau, des tanneurs s'étaient installés petit à petit sur la surface sud de la rue. Ils s'y maintinrent plus tard que les fouteurs (le dernier arrêta son « industrie » vers 1820).

C'est grâce à ce genre d'artisans que la ville fut dotée pendant longtemps d'un établissement de bains douches. Selon une réglementation très ancienne, le personnel appartenant à de telles corporations devait obligatoirement prendre des soins de propreté particuliers. La crainte de tout ce qui était maladie de peau était si grande à l'époque que les excoriations, dues au contact prolongé des saumures et autres mélanges astringents et corrosifs, devaient être évitées à tout prix.

Les Bains (installations d'hygiène) ont survécu de longues années aux activités professionnelles ayant provoqué leur mise en



place. Après la disparition des fouteurs et des tanneurs, le quartier conserva un certain temps sa pleine activité.

Une brasserie de grande importance y prospéra pendant de longues années. Le montant de la patente dont elle était redevable permit de se faire une idée de sa place dans la cité.

C'est à un notable de la rue que l'on doit la disparition des derniers éléments des super-structures de la porte fortifiée. Il prétendait être gêné dans ses activités professionnelles par l'étroussure du passage entre les piliers. Profitant du fait qu'il faisait partie de la municipalité, il en ordonna la démolition un beau matin de 1881, sans consulter personne. Il dut rendre des comptes bien sûr, mais le mal était fait. Un vieux souvenir du passé disparaissait à jamais.

Il y a quelque trois cents ans, la municipalité d'alors savait meubler les loisirs de ses citoyens. Un pavillon construit au-dessus de la Porte de Melun joignait ses deux tourelles. Une grande salle y était aménagée. C'était là que les édiles avaient fait installer la salle de jeu municipale. On ne se cachait pas pour l'appeler le « tripot ». En ce temps là, le terme n'était pas plus péjoratif que ne le sont maintenant loterie nationale, loto ou P.M.U.

La formule présentait deux avantages incontestables :

1. *D'une part, tout se passait sur place.*
2. *Ensuite, si taxe il y avait, et certes, il ne pouvait manquer d'y en avoir, son produit ne sortait pas de la communauté locale.*

A priori, n'était-ce pas plus simple et plus souriant ? Et puis, quand cela n'allait pas, on savait au moins à qui s'adresser.

Pour l'équipe de la SHAAP
Alain Thiriot-Thoret Délégué
Contact 06.86.28.12.36

La fin de la saison est là et pour finir sur une note joyeuse, les licenciés et leurs familles se retrouvent pour la fête du club le dimanche 26 juin.

Un stage de foot, organisé par le CA Montois par le biais des activités d'été de la communauté de communes, se déroulera du 22 au 26 août pour des enfants de 8 à 12 ans.

Nous vous remercions pour le très bon accueil réservé à nos jeunes joueurs, au mois de décembre, lors de la vente des calendriers 2016 au profit du club, projet qui sera reconduit pour l'année 2017.

Du 17 au 20 juin, 11 joueurs de la catégorie U12/U13 se déplacent en Vendée pour participer au tournoi « Pays de la mer », ils seront hébergés au camping en toile de tente et si le temps le permet, ils pourront profiter de la mer ou de la piscine.

Pour la nouvelle saison, le club du Montois ainsi que celui d'Everly vont se rapprocher afin de créer une entente. Le but de cette entente est de pouvoir composer des équipes dans les différentes tranches d'âges contrairement à cette année.

N'hésitez pas à prendre contact avec le club du Montois dès le mois de juin.

Le club est toujours intéressé par des dirigeants bénévoles, des éducateurs ainsi que des joueurs.

Coordonnées du président du club :
M. SEQUEIRA Paulo : 06.76.69.08.73
Mail du club : camontois@lpiff.fr

Au cours de l'Assemblée Générale de février a été modifié le nom de l'association pour bien montrer sa participation citoyenne sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de Communes Bassée Montois.

Cet Espace de Vie Sociale se développe à la fois à Donnemarie-Dontilly et à Bray-sur-Seine en proposant des services et des animations avec, et pour les habitants.

Entre 9 h 30 et 12 h : accueil, orientation, accompagnement sur tous sujets touchant les personnes (aide aux dossiers administratifs, à la cuisine, aux liens sociaux...), mise à disposition d'ordinateurs, internet, téléphone et nouveauté : atelier en après-midi pour se familiariser avec ces outils (se renseigner, consulter les tableaux d'affichage).

Le lundi à 14h : La Farandole : atelier créatif, peinture, dessin... dans une ambiance bienveillante ouvert à tous : petits et grands.

Le mardi à 14 h : (semaine paire) : « **Les rendez-vous de la Parentalité** » : échanges, réflexions, mise en place des événements de novembre sur le thème cette année :

« **Transmission en panne : quel humain pour demain ?** ».

Le mercredi après-midi à 14 h : Le Printemps des Générations : être citoyen à tout âge dans sa cité. Le groupe participe à la mise en place des actions collectives de l'association, couture en vue des Journées du Patrimoine, travaux manuels en vue de la Parentalité, du Téléthon... dans une ambiance conviviale d'échanges et de soutien.

Le jeudi après-midi à 14 h (à consulter sur le tableau) **atelier cuisine, sensibilisation aux langues et cultures étrangères, sensibilisation à l'outil informatique.**

Le vendredi après-midi à 14 h : atelier de travaux manuels en fonction des fêtes calendaires (fête des mères...).

L'association travaille en lien avec différents partenaires : AMAP, Arts en Boule, la croix rouge, ACREDEPO..., se fait relais d'informations administratives, associatives.

N'hésitez pas à franchir la porte, à consulter le tableau d'affichage.

2 adresses

Donnemarie-Dontilly : 2 rue Cottereau - toute la semaine

Bray-sur-Seine : Maison des Associations - lundi, jeudi.

1 adresse mail : trait-montois@orange.fr

1 téléphone : **01.60.58.13.64.**



Ecole de Musique
du Montois et de la Bassée

Faire de la musique à Donnemarie-Dontilly

Les inscriptions aux cours de l'école de musique auront lieu le mercredi 14 septembre 2016 au Foyer communal : 9 place de l'église à Donnemarie-Dontilly :

- à 18 h pour les anciens élèves
- à 19 h pour les nouveaux.

Voici les activités de l'école de musique du Montois et de la Bassée

→ Des cours individuels

- Piano
- Violon
- Guitare
- Flûte à bec et flûte traversière
- Guitare électrique et guitare basse
- Batterie et percussions
- Autre instrument sur demande et ouverture d'un cours s'il y a plusieurs élèves intéressés

→ Des pratiques collectives

- Ensemble vocal
- Batucada : ensemble de percussions brésiliennes
- Et des surprises à la rentrée...



→ Une audition de fin d'année et si possible, la participation à des événements musicaux comme la fête de la musique.

Renseignements :

Nous serons présents à la journée des associations pour vous renseigner sur nos activités, le 3 septembre au gymnase de Donnemarie-Dontilly.

Site internet

www.ecolemusique-montoisbassee.fr

Mail : ecolemusiquemb@gmail.com

Ou en s'adressant à notre permanence au Foyer Rural : les lundi et samedi matin, de 9 h à 12 h et le mercredi après-midi, de 14 h à 19 h.

Des Incroyables Comestibles à Donnemarie-Dontilly

À Donnemarie-Dontilly, nous sommes quelques-uns à avoir créé un collectif – Collectif De Citoyens de Donnemarie-Dontilly (C.D.Ci.D.) – pour, tous ensemble, rendre notre commune plus conviviale, plus solidaire, plus dynamique... Et nous invitons chacune et chacun d'entre vous à nous rejoindre !



Suivant l'exemple des Incroyables Comestibles, nous avons demandé à la municipalité si nous pouvions planter des « choses qui se mangent » dans des endroits accessibles à tous. Devant chez nous, mais aussi à côté des écoles, sur la place du village, près de l'Auxence...

Nous avons ainsi défini ensemble des lieux où nous avons planté un certain nombre de végétaux et, quand ils seront à maturité, chacun pourra en profiter.

L'idée, c'est que tout ceux qui le veulent puissent participer : planter, arroser et récolter. Bien entendu, on ne va pas faire n'importe quoi n'importe où. Les employés des services techniques de la commune plantent des massifs de fleurs et il faut que nous nous coordonnions avec eux.

Vous êtes tous et toutes bienvenus pour nous rejoindre dans cette aventure.

Pour être au courant des endroits où planter, des rendez-vous et de tout, envoyez-nous un message à collectifdcid@gmail.com et vous recevrez toutes les informations.

Nous essaierons également de vous tenir informés pour que ceux qui n'ont pas d'adresse mail puissent aussi se joindre à nous !

Collectif de Citoyens de Donnemarie-Dontilly
C.D.Ci.D.)

Amicale Bouliste du Montois

Les concours d'hiver ont continué en janvier par un concours disputé en doublette formée. 30 joueurs, victoire de Robinot D./Cheneviere G. devant Sosinski J.-J./Gobinot J.-L., 3^{ème} Mathieu J.-A. et Foulquier S.

Le 7 février, concours en doublette formée. 40 participants, victoire de Breton Y. et Morisseau D. devant Deneuchatel N. et E. ; 3^{ème} Foulquier S. et Mathieu J.-A..

Le 6 mars, concours à la mêlée tournante, 36 participants. Victoire de Masson S. devant Pelletier F. et Laisne F.

A l'issue de ces 4 concours, un classement a été effectué. 1^{er} Morisseau D., devant Breton Y., Mathieu J.-A., Robinot D., Cheneviere G.

Les concours d'été ont repris le dimanche 20 mars avec 44 joueurs. Victoire de Laisne F./Prevost F. devant Breton Y./Morisseau D. et Robinot D./Cheneviere G.

Le lundi 28 mars, concours en doublette formée ouvert à tous, 25 équipes. Les finalistes ont partagé les gains en finale.

Le 3 avril, concours en tripléte formée. 51 joueurs, victoire de Breton/Morisseau/Marchant devant Deneuchatel/Deneuchatel/Lasne et Robinot/Maire/Cheneviere.

Le 17 avril, concours à la mêlée tournante, 40 joueurs, victoire de Robinot L. devant Cheneviere G. et Noppe G.

Le 1^{er} mai, 23 équipes, concours en doublette formée. Victoire de Gouchon E/Pelletier J. devant Gay D./Lienard J. et Sosinski J.-J./Gobinot J.-L.

Le lundi 16 mai, 2^{ème} concours ouvert à tous qui a réuni 52 équipes pour le 1^{er} et 13 dans le 2^{ème}. Dans les 2 finales, les équipes restantes ont partagé les gains.

Le dimanche 22 mai, concours à la mêlée tournante, 29 joueurs, victoire de Pelletier F. devant Breton Y. et Laveau J.

Le prochain concours ouvert à tous se déroulera le samedi 27 août en doublette formée.

G. Cheneviere

Familles rurales

A la rentrée de septembre, l'association reconduira ses activités de Gym Volontaire et continuera à proposer plusieurs cours dans la salle polyvalente de DONNEMARIE-DONTILLY.

Ces cours sont assurés depuis plusieurs années par MC Mainfroy, animatrice diplômée.

Gym Adultes Lundi de 20 h à 21 h - Cours qui proposent des exercices de renforcement et d'habileté musculaire ainsi que des exercices cardio-respiratoires.

Gym Séniors Mardi de 9 h 30 à 10 h 30 - Cours qui sont centrés sur un maintien d'une bonne forme, à travers des exercices de renforcement musculaire, des exercices de prévention des chutes et des exercices stimulant la mémoire.

Stretching Mercredi de 10 h à 11 h - Cours qui permettent de délier les articulations et d'étirer à tour de rôle les différents muscles du corps. Une pratique essentielle pour retrouver sa souplesse et se relaxer en douceur.

Step Jeudi de 20 h à 21 h - Cours qui proposent à ses participant(e)s, de faire, entraîné(e)s par la musique, du sport d'une façon ludique : car cette activité demande une importante dépense énergétique, renforce la masse musculaire, améliore la coordination et la posture.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, inscriptions sur place ou lors de la journée des Associations qui aura lieu le 3 septembre.

Renseignements au 06.83.85.50.51 ou 06.16.37.96.54.

J. Jolin.

Diabs du Montois

Notre association comporte une conseillère en diététique et nutrition et une podologue pédicure afin d'apporter aux diabétiques des conseils et de la prévoyance pour cette maladie sournoise.

Nous nous rencontrons le 1^{er} lundi de chaque mois à 14 h à la Salle René Cassin.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos aiguilles au 24 boulevard du Nord.

L. Montemat

Astro Bassée-Montois

Il faut observer en ce moment la planète Mars très brillante le soir vers le sud-est, ainsi que Jupiter vers le sud-ouest.

Comme chaque année, rendez-vous cet été pour notre « nuit des étoiles » sur le site habituel les 5 et 6 août.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la Vieille Route de Mons, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever le nez vers les étoiles.

Pour tout renseignement :

Tel : 06.16.49.75.09

Contact : 01.60.96.85.10

E-Mail : abm@abm.asso.fr

A visiter : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM.

Foyer rural

Brocante : **le dimanche 4 septembre**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

- Rue des Ecoles
- Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière)
- Rue Raymond Bellagué
- Rue Marie Chaubard
- Rue du Four
- Rue Bernard Duplessis
- Place du Marché
- Place des Jeux
- Rue René Cassin
- Rue Jean de Brion
- Boulevard de l'Auxence.

INSCRIPTIONS

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante (voir les rues nommées ci-dessus) : **du 18 mai au 30 juin.**

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions **du 1^{er} au 20 juillet inclus et du 10 au 29 août.**

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au secrétariat du Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Aucune réservation par téléphone.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Le secrétariat du Foyer Rural sera fermé du 23 juillet au 9 août inclus.

Tarifs Brocante

Habitants de la Commune : 3 € le mètre

Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural Secrétariat : 1^{er} étage de la Mairie, Place de l'Eglise

Adresse postale : 6 rue radepont 77520 Donnemarie-Dontilly

Tel. : 07.82.95.50.13 – Courriel :

foyerrural77520@free.fr – Site internet :

www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture Foyer Rural : lundi 9 h - 12 h / mercredi 14 h - 19 h / samedi 9 h - 12 h.



RECRUTEMENT DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Formation en 4 ans afin d'obtenir le brevet de jeunes sapeurs-pompiers en vue d'un engagement de sapeurs-pompiers volontaires.

Pour la rentrée de septembre 2016, l'âge de recrutement est basé sur les années de naissance 2002 et 2003.

Si vous êtes intéressés, faites parvenir avant le 15 août, une lettre de motivation au président de section :

Adjudant-chef L. BARDEAU

Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers

« Section Cyrille MARGOUILLA »

24 boulevard d'Haussonville

77520 Donnemarie-Dontilly

A l'issue, vous serez convoqué dès le mois de septembre pour effectuer un mois d'essai.

le Chœur du Montois et du Provinois

Chœur du Montois et du Provinois : une année musicale intense

Sur proposition d'Elodie Faas, notre Présidente, une soirée en janvier à la Philharmonie de Paris nous a permis d'écouter un Requiem de Mozart joué et chanté par des maîtres : édifiant ! Depuis, notre grand chantier pour 2017, l'Opéra « Didon & Enée » de Henry Purcell, a bien avancé, en doublant nos répétitions du mercredi avec Fabrice Sansonetti notre chef, avec celles, deux mardis par mois, et certains dimanches entiers, du Chœur Errance animé par Simona Morini, avec l'aide appréciée de notre pianiste Colette Caurier. Notre Petit Chœur a rejoint celui de Lognes pour 2 concerts : le 20 mars à Champeaux et le 3 avril au Plessis-Trévisé. En mai, nous avons donné 2 concerts publics et un privé au château de Fortbois, quartier de Dontilly, invités par le propriétaire, qui renouait ainsi avec la tradition des concerts de salon donnés autrefois dans cette belle demeure. Notre programme à venir est le suivant :

Juillet : après une messe chantée de mariage à St Ayoul de Provins le 9, nous suivons notre stage annuel avec Fabrice, clôturé le 14 par un concert à Villenauxe-la-Petite. Le dernier week-end de juillet, les grands voyageurs du Chœur seront à Hennebont près de Lorient pour 2 jours de chants et festivités médiévales, en appui de nos amis locaux du Chœur « Ardent ».

Septembre : le 25 nous chanterons pour l'inauguration de la toute nouvelle chapelle bioclimatique de l'abbaye de N-D de Vive Fontaine à Baye (Marne).

Octobre : le 8, concert du Petit Chœur à l'Orangerie de Provins.

Dans le même temps, pas question de relâcher la pression sur Didon & Enée, car outre maîtriser les passages choraux, il nous faudra aussi apprendre à jouer, sous la direction du metteur en scène, et donc chanter de mémoire, en anglais, sans partition... Un défi supplémentaire de taille ! Difficile, mais quand on aime... En attendant cette belle échéance en 2017, nous vous souhaitons un second semestre riche en partage d'émotions musicales avec nous.

Petit rappel : nous répétons chaque mercredi soir, hors vacances scolaires. Le recrutement est toujours ouvert, et les candidat(e)s seront accueilli(e)s à bras ouverts, surtout les ténors : n'hésitez pas à contacter notre secrétaire : nicole.deplanche@wanadoo.fr.
Vous pouvez nous écouter sur notre site : <http://choeur-montois-provinois.jimdo.com>.



Broyage sans autorisation sur les emprises d'Eau de Paris

Communiqué d'Eau de Paris

« Nous tenons à porter à votre attention qu'il est interdit d'intervenir sur le domaine de la Ville de Paris affecté au service public d'eau, sans autorisation formelle, pour quelque opération que ce soit, et notamment pour des opérations de broyage des prairies.

Nous tenons également à rappeler que le broyage des prairies est néfaste à la biodiversité, et qu'il est vivement conseillé par la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne de procéder à une quelconque intervention entre le 1^{er} mai et le 1^{er} août, période particulièrement sensible pour la faune sauvage. Les emprises de l'aqueduc de la Voulzie et de la conduite de restitution constituent des corridors écologiques permettant à de nombreuses espèces de la faune sauvage de se nourrir, de se déplacer et de se reproduire. A ce titre, les emprises des aqueducs gérés par Eau de Paris sont inscrites comme composantes de la trame verte régionale au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France adopté en 2013. Depuis plusieurs années ; les équipes de Paris respectent ces pratiques écologiques en, réalisant notamment des fauches tardives.

Or, en juillet 2015, la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne a alerté Eau de Paris concernant des broyages précoces réalisés sur l'emprise de l'aqueduc de la Voulzie et de la restitution. Ces broyages incompatibles avec le bon développement de la biodiversité n'ont pas été réalisés par les équipes d'Eau de Paris.

Si de telles pratiques devaient se reproduire, Eau de Paris sera amenée à déposer plainte contre les contrevenants. »

CAISSE DEPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT de SEINE-ET-MARNE

C.A.D.A.L.

La **CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT** de Seine-et-Marne, «**C.A.D.A.L.**» créée et financée par le Conseil Départemental du 77, propose des **PRETS** pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- * **ACCESSION** à la **PROPRIETE** (acquisition de neuf ou d'ancien)
- * **CONSTRUCTION**
- * **RACHAT DE SOULTE**
- * **AGRANDISSEMENT**
- * **RENOVATION, AMELIORATION, ADAPTATION, REHABILITATION**
- * **TRAVAUX** de **COPROPRIETE**

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- * L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur,
- * Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

PERSONNE AU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES	MONTANTS DU PRET
1	25 000 €	7 000€
2	34 500 €	8 000 €
3	40 800 €	8 000 €
4	46 500 €	9 000 €
5	52 300 €	9 000 €
6	59 100 €	10 000 €
7 et +	65 500 €	10 000 €

Taux d'intérêt : 2 % sur 3, 5, 7 ou 10 ans (selon projet)

Pour en savoir plus...
Courrier : C.A.D.AL
TEL : 01.60.65.94.88 - 01.64.87.95.07
mail : cadal77@wanadoo.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>



Afin d'éviter les confusions, le nom du gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité ERDF est devenu ENEDIS



ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, mercredi et vendredi : 14 h à 17 h 50
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 11 h 50
Samedi : 8 h 30 à 11 h 50 – 14 h à 17 h 50
Dimanche : 9 h à 14 h 50.

COLLECTE DE RAMASSAGE

Le ramassage automatique étant remplacé par l'enlèvement manuel, il vous est demandé de positionner vos poubelles avec les poignées face à la rue



Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés.

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception. L'état a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif pour rétablir la réception des chaînes de télévision.

Le montant maximal de l'aide pour les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne est de :

- 120 € pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau
- 250 € pour un changement de mode de réception.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées.

Vous pouvez demander l'aide sur le site www.recevoirlatnt.fr, à la rubrique les aides de l'état ». Des conseillers sont à votre disposition au 0970.818.818 du lundi au vendredi de 8 h à 9 h.



à vos agendas

Samedi 25 juin

à partir de 13 h 30

KERMESSE DES ECOLES

Dans la cour de l'école élémentaire

Du vendredi 15 juillet

au mardi 23 août

**visite du Parc de Fortbois 1 rue
des écoles**

de 11 à 17 h - Entrée libre

Dimanche 26 juin

à partir de 9 h

VTT / RANDONNEE

3 circuits de VTT - 5 km – 14 km et 40 km

2 de randonnée pédestre : 9 et 14 km

Inscriptions en mairie

Du 8 au 31 août

**Inscriptions en mairie pour la
cantine et activités
périscolaires**

Du 29 juin au 2 juillet

expo résidence mission

[http://www.residence-
artiste77.fr/enrique-ramirez/](http://www.residence-
artiste77.fr/enrique-ramirez/)
4 rue de la Porte de Melun

2 au 4 septembre

Fête foraine place des jeux

Samedi 3 septembre

Journée des associations

au gymnase

Pique-nique

à 19 h boulevard de l'Auxence,

Feu d'artifice

à 22 h

13 juillet

Retraite aux flambeaux

14 juillet

Jeux gratuits

sur la Butte Saint-Pierre

Dimanche 4 septembre

Brocante

inscriptions foyer rural

17 et 18 septembre

Journées du patrimoine

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé les
après-midis du 11 juillet au 19 août 2016

